Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212201040-20261013-2026_010_010-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13, Votants : 13.
Date de convocation et d'affichage : 8 septembre 2026
Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Enrico FARINELLA, Romane FARAMIN, Sarah COQUIN, Coralie TRAVERS, Samuel GUENOLE, Djeya LESTREHAN, Kévin BATAILLE, Christelle AUBERT, Marc MARCEAU, Lydie RENAULT-GIRARD, Mihaela GUILLOT,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : Christophe PERRUCHI-CHABBERT, Erwan GENSSE.
A été élue secrétaire de séance : Romane FARAMIN.

Séance du mardi 13 octobre 2026 – 2026/010-010
Objet : **Communication – Mise en place d'une charte IA**

M. le Maire donne la parole à Romane FARAMIN, adjointe en charge de la communication. Elle indique que suite au dernier conseil municipal, une charte d'utilisation de l'IA avait été soumise au conseil municipal, et renvoyée, afin que l'équipe puisse travailler dessus ensemble avant son approbation.

Elle rappelle qu'il convient de mettre en place une charte éthique de communication sur la commune afin de limiter le recours à l'intelligence artificielle générative. En effet, les raisons évoquées sont les suivantes :

- Les informations générées peuvent être erronées et doivent faire l'objet d'une vérification,
- Aucune donnée à caractère personnel ne doit être utilisée afin de garantir la confidentialité,
- L'impact environnemental de l'usage de cette technologie n'est pas négligeable.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) décide de :

- **Approuver** la charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative au sein de la commune de Languédias telle que jointe en annexe.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, certifié exécutoire

La secrétaire de séance
Romane FARAMIN

Le Maire
Jérémy DAUPHIN